

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003

Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Tarifs Municipaux :  
Location du Stade**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - Mme WYMAN par Mme BROSSARD M. GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mme LABASOR.

Monsieur L'Adjoint délégué explique que le *Stade Municipal Jean Oboussier* fait l'objet de demandes occasionnelles d'utilisation de la part de Sociétés ou Clubs extérieurs à Neuville-sur-Saône.

Il propose au Conseil de maintenir le principe d'une location, et en pareille hypothèse, de fixer le montant à **1 020 Euros** la journée et **1 632 Euros** en nocturne.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,
- Décide de maintenir le principe d'une location du *Stade Municipal Jean Oboussier*, en cas de demandes occasionnelles de Sociétés ou de Clubs,
- Dit que le montant de la location est fixé à **1 020 Euros** la journée et **1 632 Euros** en nocturne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2003  
- de la publication le 20 décembre 2003  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 19 décembre 2003